

COMMUNE D'ARDOIX

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 OCTOBRE 2018 A 20 H

- AMENAGEMENT TRAVERSEE DE CHAMAS

Une procédure adaptée a été mise en place pour les travaux d'aménagement sécuritaire de la traversée de Chamas. L'avis d'appel public à la concurrence a été transmis le 4 octobre 2018 au bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP). Le dépôt des offres est fixé jusqu'au 29 octobre à 12 heures. Quant à l'ouverture des plis, elle sera effectuée par la Maire le mardi 30 octobre. Un dossier de demande de subvention a été envoyé à la région qui pourrait participer à hauteur de 40 000 €.

- MODIFICATION DES STATUTS D'ANNONAY RHONE AGGLO – PRISE DE COMPETENCE EAU POTABLE

Annonay Rhône Agglo doit prendre compétence sur l'eau potable à compter du 1^{ER} janvier 2020. Une réunion du syndicat des eaux Cance Doux aura lieu prochainement à ce sujet.

- SYSTEME DE VIDEO PROTECTION

Au vu des dégradations et vols qui ont eu lieu sur la commune cette année (notamment au niveau de l'aire de jeux) pour un montant estimatif de 20 000 €, il a été décidé, en mars dernier, de lancer une étude-diagnostic relative à l'implantation de caméras de vidéosurveillance.

Actuellement, l'Adjudant-Chef Gereys réalise un audit qui devrait être finalisé fin novembre. Ensuite, il conviendra de consulter des sociétés afin d'obtenir des estimations tarifaires pour envoyer les demandes de subventions. Les taux de subvention sont assez importants avec une possibilité de 50 % par l'Etat et 30 % par la région (avec un plafond de 30 000 €).

Toutefois, un courrier a été adressé en mairie par une famille qui désapprouve la mise en place de caméras de vidéosurveillance. Madame la Maire précise que le système de vidéoprotection serait placé uniquement à des endroits stratégiques (commerces, mairie, écoles, jeux...). Il aura un intérêt au niveau de la dissuasion pour la petite délinquance et qu'au niveau des assurances, nous n'avons actuellement aucun recours. Les communes qui ont mis en place ce dispositif ont moins de dégradations qu'auparavant et les caméras permettent d'élucider des enquêtes en retrouvant les coupables.

La commune est contrainte d'arriver à ce système car actuellement des personnes entrent frauduleusement dans l'enceinte de bâtiments communaux. L'incivilité de certains habitants au niveau des ordures ménagères oblige également les employés à ramasser les déchets déposés. Quant aux portes des bornes des campings-cars, elles ont été forcées et détériorées pour utiliser gratuitement de l'électricité.

-BATIMENTS

RESTAURANT

Une signalétique sera mise en place à l'entrée du village.

DEPOT COMMUNAL

La rénovation du dépôt communal est projetée pour 2019. Le bâtiment actuel sera annexé d'un bâtiment en bardage. Il est nécessaire de faire ces travaux afin de rassembler et de mettre à l'abri le matériel mais également de créer des sanitaires et vestiaires adaptés pour les employés.

CASERNE DES POMPIERS

Lionel Glandut est dorénavant le nouveau Chef de centre des sapeurs pompiers d'Ardoix.

D'ici 2019, l'effectif des pompiers devrait être à 21 (aujourd'hui, les sapeurs pompiers d'Ardoix sont 17), de nouveaux arrivants sur la commune viendront rejoindre les effectifs.

-ORDURES MENAGERES

Concernant l'implantation des conteneurs semi-enterrés, une réunion publique sera organisée à ce sujet dans quelques semaines.

-RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU

Sylvie BONNET fait part du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau de 2017. Le conseil municipal décide de l'approuver.

-ECOLES

CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLE PRIVEE

Il convient de verser le solde de la somme due au titre du contrat d'association. Le Conseil Municipal décide de verser la somme correspondante.

L'effectif de l'école privée s'élève à 86 élèves (soit 72 élèves domiciliés sur la commune et 14 élèves domiciliés à l'extérieur). Quant à l'école publique, elle aura 80 élèves en janvier 2019.

Plusieurs familles assurent désormais une scolarisation à domicile soit par choix, soit par obligation suite à une déscolarisation du système classique. L'instruction peut être assurée par l'intermédiaire du CNED ou au choix de la famille. La mairie doit assurer une enquête à domicile demandée par la direction des services départementaux de l'Education Nationale afin d'établir les raisons motivant le choix de ce mode d'instruction et vérifier s'il est donné à l'enfant une instruction compatible avec son état de santé ainsi que les conditions de vie de la famille. Trois enquêtes ont déjà été assurées.

L'école publique a été informée de l'interdiction de stationner sur le parking de la caserne des pompiers. Un panneau sera mis en place à cet effet.

-PERSONNEL

Sylvie BONNET rappelle au conseil municipal que l'agent en charge de l'agence postale sera à la retraite le 31 décembre 2018.

Emmanuelle Poulénard qui effectue actuellement un temps partiel à la mairie assurera l'accueil à l'agence postale.

Aussi, il est proposé, aux conseillers, la création d'un poste de 35 heures. Le Conseil Municipal accepte cette création.

-SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

USVA

Le club a actuellement 300 licenciés et rémunère un salarié pour lequel ils n'obtiennent plus d'aide financière. Ce poste est essentiel pour le fonctionnement de cette association.

Face à cette situation, ils souhaitent acheter une tondeuse avec un épandeur à engrais afin de diminuer le coût de la prestation espaces verts réglé et ainsi conserver leur employé.

C'est pourquoi cette association réclame une revalorisation de la subvention annuelle.

Le club participerait pour moitié et les trois communes (Saint Romain d'Ay, Quintenas et Ardoix) à hauteur de 830 € chacune.

Il est proposé d'accepter la prise en charge de la somme de 830 € pour Ardoix pour 2019.

Toutefois, des renseignements seront pris auprès du Syndicat Mixte de l'Ay-Ozon pour l'achat d'une tondeuse pour les trois communes à un prix plus intéressant.

De plus, le chauffage de chaque vestiaire est commandé par un seul interrupteur (d'où des pertes de chaleur lorsqu'un seul vestiaire est utilisé). Un devis sera demandé pour une commande de chaque chauffage indépendamment.

Le Conseil Municipal décide, par 13 voix pour, 1 voix contre de participer à la moitié de l'achat de la tondeuse divisé par trois communes et de faire réaliser les travaux électriques relatif au seul interrupteur existant.

PETANQUE ARDOISIENNE

Un courrier de demande exceptionnelle pour les finales du championnat des clubs vétérans d'un montant de 221,72 € est parvenu en mairie. Au vu de la subvention annuelle versée, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

-ENCARTS BULLETIN MUNICIPAL

BULLETIN MUNICIPAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré fixe comme suit le montant des contributions financières des différents financeurs qui permettront à la commune l'élaboration du bulletin municipal 2018 :

Encart d'un format de 5 cm de longueur X 3,5 cm de hauteur : 50 €

Encart d'un format de 9,5 cm de longueur X 6,5 de hauteur : 100 €

Encart d'un format de 20 cm de longueur X 6,5 cm de hauteur : 200 €

-DIVERS

ECOLE SAINTE CLAIRE

Le conseil municipal décide de verser une participation financière de 305 € à l'école Sainte-claire à ANNONAY (année scolaire 2018-2019) pour un enfant de la commune admis dans une classe spécialisée.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2018

Le déroulement de la semaine du 5 au 11 novembre est rappelé :

Mardi 6 novembre à la salle des fêtes :

Intervention d'un historien pour les deux écoles de 13 h 30 à 16 h 30 avec différents ateliers.

Vendredi 9 novembre à la caserne des pompiers :

De 15 h 30 à 16 h 30 :

Les pompiers récupéreront les enfants des écoles pour les emmener à la caserne et les préparer pour le défilé (marche au pas).

De 18 h 00 à 20 h 00 (ouvert à tous) à la salle des fêtes :

- Lecture des lettres de poilus par l'association Archipel de Tournon,
- Présentation de l'exposition de l'ONAC,
- Verre de l'amitié.

A 19 h 00 à la caserne des pompiers :

- Encadrement des ados par les pompiers pour le défilé et le port de drapeaux expliqué par Monsieur André Roumeysi, Président de l'AFN.

Dimanche 11 novembre 2018 devant la caserne des pompiers :

Rendez-vous à 8 h 30 pour le départ du défilé.

9 h 00 :

- Départ du défilé :
- Pompiers,
- Défilé des enfants avec les pompiers (du rond-point de l'entrée du village en passant par la rue de la Croisette, en revenant par la Rue des Auches pour la cérémonie devant le monument aux morts)
- Défilé de l'Harmonie de Roiffieux suivi de la population.
Un bleuet sera remis aux participants (dans la limite des disponibilités).

Une commande de 300 bleuets (autocollants) a été passée.

En contre-partie, la commune décide de faire un don de 50 € au Bleuet de France.

9 h 30 :

- Arrivée devant le monument aux morts,
- Ouverture par l'Harmonie de Roiffieux,
- Dépôt de gerbes,
- Lectures,
- Chant des enfants,
- Fermeture par l'Harmonie,
- Poursuite du défilé en direction du cimetière (par la Rue du Théâtre pour ressortir par la Place du Grand Champ).
- Dépôt de gerbes sur la tombe des soldats morts pour la France,
- Plantation d'un olivier (symbole de paix) proche de la salle des fêtes
- Direction la salle des fêtes pour le vin d'honneur.

Deux expositions seront également présentées :

A la bibliothèque :

. Exposition prêtée par la bibliothèque départementale du 17 septembre au 21 octobre 2018.

- . Exposition prêtée par l'ONAC sur l'aviation pendant la première guerre mondiale :
- . du 9 au 11 novembre (à la salle des fêtes),
- . du 12 novembre au 15 décembre (à la bibliothèque).

Afin de finaliser la préparation, une réunion est prévue le samedi 10 novembre à 10 heures en mairie. Le Président de l'AFN est invité à cette rencontre.

PROJET D'HABITAT DAUPHINOIS

Antoine Gaches présente le futur projet de nouvelles habitations séniors (14) et de trois logements (T4). Habitat Dauphinois achète le terrain à un particulier.

Ce projet est à l'état d'esquisse. Le permis de construire devrait être déposé à la fin du mois pour un début des travaux en février 2019.

DIVERS

Des panneaux sur Cormes sont constamment détériorés par les tracteurs.

Concernant la cantine, l'association ne veut plus gérer les avertissements aux familles. Cette nouvelle tâche sera assurée par la mairie.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 22 novembre à 20 heures en mairie.